



Les conseillers Habitat France Rénov' de France Nature Environnement-Sarthe et SOLIHA vous renseignent par téléphone ou par mail et vous accueillent lors des permanences à l'espace France Services - Fresnay-sur-Sarthe sur rendez-vous.

**CONTACTEZ
LE GUICHET UNIQUE - RENOVATION DE L'HABITAT**

 02.43.28.47.93 (Appel non surtaxé)

 <https://www.fne-sarthe.fr/mission-energie.html>

 energie@fne-sarthe.fr

Améliorez votre habitat avec France Rénov'

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HAUTE SARTHE ALPES MANCELLES
VOUS ACCOMPAGNE



2025 - 2026 - 2027

**Contactez l'Espace Conseil France Rénov'
au 02.43.28.47.93**

Aides disponibles en fonction de vos revenus et de vos projets

Guichet Unique - Rénovation de l'Habitat

Un service financé par la CCHSAM avec le soutien de l'Anah

Exemples de travaux éligibles aux aides à la rénovation et à l'amélioration de l'habitat privé



Isolation, changement du système de chauffage, amélioration de la ventilation



Adaptation du logement, salle de bain, accessibilité et mobilité



Résorption des logements dégradés

Vous souhaitez réaliser des travaux pour améliorer votre logement en réduisant les dépenses ...

Prenez contact

avec le Guichet Unique - Rénovation de l'Habitat



Des conseils gratuits, neutres et indépendants



Tout savoir sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier



Un accompagnement administratif et technique sur mesure pour la réalisation de vos travaux



- **MaPrimeRénov'** : Une aide destinée à la rénovation énergétique pour améliorer la performance de votre logement



- **MaPrimeAdapt'** : Une aide pour l'adaptation des logements afin de favoriser l'autonomie et l'accessibilité



- **Ma Prime Logement Décent** : Une aide pour la réhabilitation des logements indignes ou dégradés, garantissant un habitat sain et sécurisé

Ces dispositifs sont conçus pour répondre à vos besoins tout en allégeant votre charge financière liée aux travaux

D'autres aides sont mobilisables selon votre situation et le type de rénovation envisagée

NE PAS COMMENCER LES TRAVAUX AVANT LE DÉPÔT DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION
Les travaux de rénovation énergétique doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment labellisés RGE